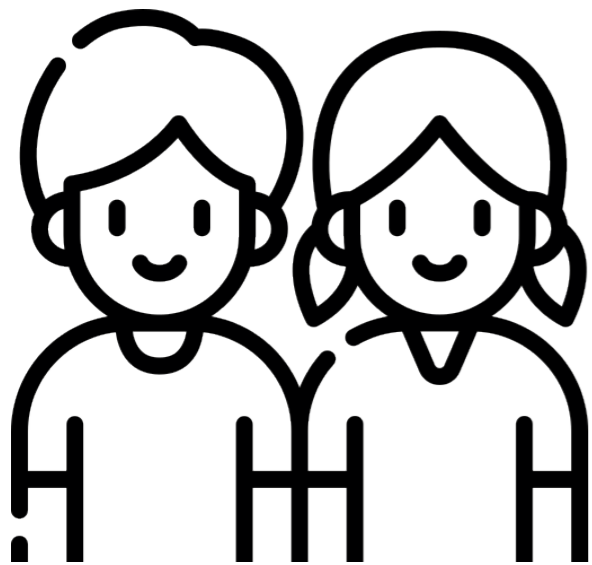


2 866 ÉLÈVES* EN MOINS ATTENDUS À LA RENTRÉE 2024

dans les structures scolaires publiques



- 1 682 élèves* dans les écoles publiques de l'académie.

- 1 184 élèves* dans les collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics de l'académie.

Évolution du nombre d'élèves entre la rentrée 2018 et la rentrée 2023

-13 357

dans les structures scolaires publiques

DANS LES ÉCOLES, DES ÉLÈVES MIEUX ENCADRÉS ET MOINS NOMBREUX DANS LES CLASSES

À la rentrée 2024, **70 moyens d'enseignement seront retirés dans les écoles** de l'académie. Malgré ces retraits, le taux d'encadrement et le nombre d'élèves par classe continuera à s'améliorer, comme c'est le cas depuis 6 ans.

6,25 professeurs pour 100 élèves*
(6,03* au niveau national)

Évolution du taux d'encadrement

- 2019 : 5,76
- 2020 : 5,89
- 2021 : 5,99
- 2022 : 6,08
- 2023 : 6,16

20,90 élèves par classe*
en moyenne à la rentrée 2024

Évolution du nombre d'élèves par classe

- 2019 : 22,20
- 2020 : 22,20
- 2021 : 21,48
- 2022 : 21,17
- 2023 : 21,02

NOS PRIORITÉS

POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

- Poursuivre du dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire et des mesures de plafonnement des effectifs élèves à 24 en GS, CP et CE1.
- Continuer le déploiement des dispositifs liés à l'école inclusive : création d'ULIS, d'unités d'enseignement autisme.
- Préserver les moyens octroyés à l'éducation prioritaire et aux élèves scolarisés en milieu rural.

*prévisions

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU « CHOC DES SAVOIRS »

La répartition des moyens par le ministère entre les académies s'inscrit dans une **logique de solidarité nationale**. Les académies qui voient leurs effectifs en augmentation ont besoin de professeurs supplémentaires pour permettre aux élèves de recevoir les enseignements qui leur sont dus. En parallèle, **les académies confrontées à une baisse démographique contribuent à la redistribution des emplois** en fonction des besoins.

Par rapport aux autres académies, **l'académie de Besançon est celle qui, proportionnellement, connaît la plus forte baisse démographique et la plus forte diminution d'effectifs d'élèves.**

L'octroi des moyens par le ministère pour notre académie tient évidemment compte de cette déprise démographique et de la baisse des effectifs d'élèves (- 1,5 % dans le 2^d degré). **La mesure de rentrée est cependant plus faible (-1,23 % des postes soit -85 Équivalents temps plein) afin de permettre à l'académie de mettre en œuvre les mesures induites par le « choc des savoirs ».**

24,50 élèves par division ou groupe* en moyenne à la rentrée 2024

EN DÉTAILS À LA RENTRÉE 2024

COLLÈGES

25,56 élèves* par division ou groupe

LYCÉES

31,50 élèves* par division ou groupe

Pour rappel : les taux d'encadrement « cible », mis en œuvre en fonction de l'IDS, sont de 32 à 35 élèves par division ou groupe.

LYCÉES PROFESSIONNELS

17,80 élèves* par division ou groupe

SEGPA

13,74 élèves* par division ou groupe

(capacité d'accueil : 16 élèves par division ou groupe)

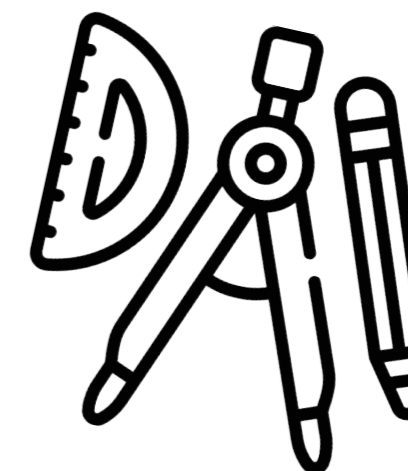
SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS)

16,29 élèves* par division ou groupe

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

23,86 élèves* par division ou groupe

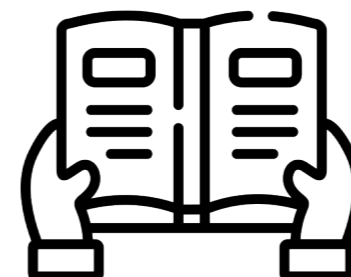
(capacité d'accueil : 40 élèves par division ou groupe)



NOS PRIORITÉS

POUR LE 2^D DEGRÉ

- La mise en place de groupes de niveau flexibles en français et en mathématiques, en 6^e et en 5^e au collège.
- La création des classes « prépa-lycée » à titre expérimental à la rentrée 2024. Un dispositif par département sera implanté au Lycée Pergaud à Besançon, au Lycée Friant à Poligny au Lycée professionnel Luxembourg à Vesoul et au Lycée Follereau à Belfort.
- Les nouvelles grilles horaires de la voie professionnelle : les nouvelles grilles horaires visent à augmenter les heures d'enseignements généraux en seconde, première et terminale pro. Il s'agit aussi de mettre en place des « parcours différenciés » (insertion professionnelle/ poursuite d'études) à la fin de la terminale.



« CHOC DES SAVOIRS »

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE POUR ÉLEVER LE NIVEAU DE NOTRE ÉCOLE

Axe 1 : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

- À partir de la rentrée 2024 - Des programmes articulés autour d'objectifs annuels.
- À partir de la rentrée 2024 - Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée («méthode de Singapour»).
- Rentrée 2025 - Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel.
- Rentrée 2025 - Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale.
- À partir de la rentrée 2024 - Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le 1^{er} degré.
- À partir de la rentrée 2024 - Financer l'achat des manuels en mathématiques et lecture au CP et au CE1 afin que tous les élèves et leur professeur en soient dotés.

Axe 2 : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

- À partir de la rentrée 2024 - Organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles .
- Rentrée 2024 - Généraliser le « 8 h – 18 h » à tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'enseignement artistique et culturel et de l'éducation physique et sportive.
- Rentrée 2024 - Renforcer substantiellement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle.
- Rentrée 2024 - Enseigner les mathématiques et le français en 2^{de} et en 1^{re} professionnelles en groupes à effectifs réduits.
- Rentrée 2024 - Généraliser à tous les élèves de 2^{de} l'usage de l'intelligence artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français.
- Expérimentation à la rentrée 2024 - Expérimenter un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté en 6^e et en 5^e.

Axe 3 : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

- Supprimer les correctifs académiques des notes au brevet et au baccalauréat - Session 2024
- Refondre le contrôle continu pour le brevet : ce sont les notes qui compteront (pour 40 % de la note finale et 60 % pour les notes d'examens) et non plus les tranches de compétences - Session 2025
- Le brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2^{de} : les élèves qui n'auront pas le brevet seront scolarisés en « prépa-lycée » pendant un an - Rentrée 2025
- Des mentions AB, B, TB, TB avec félicitations seront aussi décernées pour le CAP - Session 2025
- Session 2026 - Introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1^{re} générale et technologique (comme le «bac de français»).
- Rentrée 2024 - À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure et promouvoir les dispositifs de remédiation (stages de réussite, accompagnement personnalisé, tutorat) avant redoublement.
- Début 2024 - Rendre le dernier mot aux professeurs pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves.
- Rentrée 2024 - Donner aux professeurs les résultats de leurs élèves aux évaluations nationales, mais aussi les résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer.

Contact presse : Guillaume Rivoire
Rectorat de l'académie de Besançon
10, rue de la Convention
25 000 Besançon Cedex
Tél : 03 81 65 49 38

ac-besancon.fr



ÉLEVER LE NIVEAU
DE NOTRE ÉCOLE

DURABLEMENT engagée